NOUVELLE SERIE. — N° 13 PRIX : 4 FRANCS 15 DECEMBRE 1946

C.E.R.M.T.R.I. FONDS L. LEMANS - PARIS

Front Ouvrier

ORGANE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION SYNDICALES

Directeur-Gérant : M. PENNETIER
17, rue de Normandie - Créteil (Seine)
C.C.Postal : Paris 5259-15

L'EMANCIPATION DES TRAVAILLEURS SERA L'ŒUVRE DES TRAVAILLEURS EUX-MEMES

Abonnement (12 numéros)..... 40 fr.
Abonnement de soutien ..... 100 fr.
Le Numéro ..... 4 fr.

Un arbitrage dont nous ne voulons pas

Il paraît que ces messieurs du Conseil national du Patronat français ont donné ordre aux Fédérations patronales de refuser d'engager avec les Fédérations ouvrières les pourparlers relatifs aux conventions collectives. La législation de guerre en matière de rapports entre salariés et patrons doit être abrogée au 31 décembre et à cette date doit entrer en vigueur la législation sur les conventions collectives.

L'importance de cet événement, qui transpose la lutte des travailleurs sur le plan des rapports directs entre patrons et salariés n'échappe à personne. Et l'attitude du patronat s'explique tout naturellement. Le patronat est, de par sa nature, rapace, intransigeant, attentif à ne rien perdre de ses prérogatives, et la législation de guerre lui a trop bien permis d'asservir les travailleurs et de tirer de leur surexploitation des bénéfices fabuleux pour qu'il accepte de bon gré de courir les risques que comporte toujours une confrontation avec les forces ouvrières.

Voilà les faits. Nos dirigeants syndicaux ont donc beau jeu d'expliquer cela aux masses ouvrières, de les mobiliser et de les lancer à l'assaut de la résistance patronale. Hélas ! trois fois hélas ! c'est vers le futur gouvernement et non vers les travailleurs que nos dirigeants syndicaux tournent leur regard.

« Le prochain gouvernement sera saisi de la question, disent-ils. Il lui sera demandé de prendre toutes dispositions utiles pour rappeler les organisations patronales au respect de la loi. »

Et tout cela sans même connaître la composition et l'orientation politique de ce « prochain » gouvernement. Le patronat résiste. Dieu de dieu, quelle histoire ! Il n'y a que le « prochain » gouvernement pour nous tirer de là.

Qu'en pensez-vous, camarades, qui avez l'expérience de plusieurs gouvernements depuis la libération? Avez-vous, en régime capitaliste, besoin d'un gouvernement pour régler vos propres affaires ?

Quant à nous, nous avons toujours pensé que les rapports entre salariés et patronat sont des rapports de forces et que l'intervention des représentants de l'Etat bourgeois dans ces rapports ne peut, en définitive, qu'être défavorable aux salariés.

Pas d'arbitrage de l'Etat dans le grave conflit actuel, mais mobilisation de toutes les forces des Fédérations ouvrières pour faire céder les patrons.

F. O.

Les trusts et les conventions collectives

Le journal de la bourgeoisie « Le Monde » nous renseigne clairement dans un article du 8 décembre intitulé « Les salaires et le franc » sur l'opinion des trusts à l'égard des conventions collectives. On peut y lire :

« Avec beaucoup de modération, les syndicats se sont bornés à demander que les conventions particulières à chaque industrie fixent des échelles de rémunération en fonction d'un salaire vital interprofessionnel établi par les pouvoirs publics ; revendication d'autant plus naturelle que le statut de la fonction publique accorde cette garantie aux agents de l'Etat. Si le salaire vital est fixé pour une longue période, deux ans par exemple, ainsi que le prévoit le statut de la fonction publique, les risques de l'échelle mobile sont écartés. »

Pourquoi cette frayeur des patrons devant l'échelle mobile ?

C'est encore « Le Monde » qui nous donne la réponse dans le même article :

« Certains employeurs semblent devoir être d'autant plus conciliants (sur les tarifs des conventions collectives) qu'ils peuvent espérer des rajustements de prix si le mouvement de hausse des salaires se généralisait. »

Ainsi, si actuellement les patrons cherchent à s'opposer au retour au régime de fixation des salaires de 1936, suspendu en septembre 1939 pour la durée de la guerre, s'ils refusent de discuter les conventions collectives, c'est qu'ils cherchent à gagner du temps en reculant le plus possible la date du relèvement des salaires.

Cependant, l'article de leur porte-parole montre que cela ne les empêchent nullement de préparer un terrain de repli, c'est-à-dire d'envisager au plus vite de reprendre ce qu'ils auront lâché sous forme de salaires par une augmentation généralisée des prix. C'est une vieille méthode qui leur a pas mal réussi ces derniers temps et ils auront tout le temps d'opérer à nouveau leur manœuvre si, comme dans le statut de la fonction publique, le minimum vital est fixé pour deux ans.

(Voir suite en 3e page)

A la suite de la grève Unic, les ouvriers de chez RENONDIN réclament 5 francs

Le groupe des amis du F. O. de chez Unic nous ayant passé quelques tracts relatant leur combat victorieux pour les 5 francs, nous avons décidé de faire une diffusion dans l'usine.

Le tract a été accueilli très favorablement. Des ouvriers, spontanément, en distribuaient ; ils en emportaient pour en donner à des camarades de S.I.M.C.A. (Nanterre) ; à Levallois, à l'usine de parfums toute proche de notre usine.

Unanimement, les ouvriers ont compris que la voie suivie par les camarades de chez Unic était la bonne. Dans tous les coins, les ouvriers se passaient les tracts et en discutaient. Tous étaient décidés à la grève pour les 5 francs. Forts de la volonté de lutte des ouvriers, les délégués montèrent au bureau patronal poser la revendication des 5 francs.

Losson, qui a « des oreilles dans l'usine », comprit dès le début qu'il lui était impossible de s'opposer. Comme tout exploiteur qui se respecte, il fit au début un peu de résistance et ensuite voulut jouer la carte de la division. Il proposa 4 fr. 60 pour les manœuvres et 5 fr. 60 pour les professionnels. Les délégués furent intransigeants : « Pas d'histoires ! C'est la « thune » pour tous ! ».

Losson donna son accord de principe, mais réserva sa réponse pour mercredi.

Les ouvriers de chez Renondin ne font aucune confiance dans la parole d'un patron. Ce mercredi ils sont prêts à passer à l'action si le patron se rétracte. Un certain nombre de camarades répartis dans les différents coins de l'usine ont opéré un véritable sondage parmi les ouvriers. A la quasi unanimité, tous sont partisans du débrayage en cas de refus.

***

Il faut noter l'attitude indigne du dénommé Cintrat, encore membre de la C.E. (Nous espérons bien que les ouvriers sauront débarrasser la C.E. de cette brebis galeuse.) Valet du patron, il l'a « blanchi » quelque temps après la libération. A la C.E., il a déclaré faussement que les tourneurs étaient opposés à la grève alors qu'il n'en était rien ; seul, pas même soutenu par ses camarades de tendance, il a pris position non seulement contre la grève, mais aussi contre la revendication des 5 francs.

Il y a une logique dans sa position. Suivant aveuglément les Frachon et Cie qui systématiquement s'opposent aux légitimes revendications ouvrières et sabotent les grèves revendicatives. Nous ne confondons pas un tel individu avec les ouvriers qui suivent encore Frachon mais qui déjà, et de plus en plus se rendent compte de la néfaste orientation syndicale des bonzes confédéraux. Ils comprennent tout l'importance, dans la situation misérable où ils sont que 5 francs de l'heure ne sont pas à négliger.

Camarades de chez Renondin, c'est là un premier combat que nous engageons. Vous avez vu comment le patron a reculé très vite devant votre grande volonté de lutte ? Maintenant, pour améliorer nos misérables conditions de vie, il faut préparer la lutte, rédiger et discuter en assemblée générale un cahier de revendications avec le minimum vital, garanti par l'échelle mobile.

Dans cette lutte, nous ne sommes pas seuls. Tous les ouvriers métallurgistes seront avec nous. Quand nous engagerons la lutte revendicative, nous devrons prendre contact avec les autres usines.

M. BRUNET.

Contre les amuseurs, contre les diviseurs
A L'ACTION POUR LE MINIMUM VITAL !

Allons ! camarades de la commission Coyne, l'échance approche ! C'est bientôt le jour de l'An, et je crois qu'on avait promis une petite étrenne aux fonctionnaires, il y a trois mois, pour qu'ils se tiennent bien sages ; car il y avait le referendum, et puis les élections, et puis encore les élections. Et voici que peu à peu, à force de voter de semaine en semaine, nous en sommes arrivés à l'époque du père Noël.

Seulement, voilà ! en cours de route, la commission Coyne s'est trouvée devant d'énormes difficultés : pensez donc à toutes les catégories qui existent chez les fonctionnaires, et qui cherchent toutes, évidemment, à surclasser la catégorie voisine. Vous imaginez sans peine les conflits qui naissent et qui s'enveniment sous l'œil placide de l'administration. Certes, nos dirigeants, qui se souvenaient de la commission Martin, le prévoyaient bien un peu ; mais ils n'en parlaient pas parce qu'il fallait FAIRE ATTENDRE LES SYNDIQUES DE LA BASE JUSQU'AU 1er JANVIER. Et maintenant, ils commencent à en parler, parce qu'il faut bien un peu préparer ces braves syndiqués à ATTENDRE APRES LE 1er JANVIER.

Pas mal ce petit jeu, n'est-ce pas ? Malheureusement, on le pratique aux dépens des travailleurs et on prépare, en toute connaissance de cause, une crise sans précédent dans le syndicalisme des fonctionnaires.

Vous souvenez-vous de la grève des Finances, en septembre ? La grève des inspecteurs des finances, comme on l'a appelée, mais, n'en déplaise à certains, aussi la grève des douaniers et des auxiliaires aux salaires de famine. L'enseignement avait reçu, au début de septembre, la promesse ferme d'un acompte sur son futur RECLASSEMENT. Là-dessus les fonctionnaires des finances, qui, comme les autres fonctionnaires, voyaient leur pouvoir d'achat diminuer continuellement à cause de la hausse des prix, ont décidé d'engager à leur tour la lutte pour un acompte, destiné à compenser partiellement la diminution de leur pouvoir d'achat. Et c'est la grève des finances qui éclate : lutte pour le MINIMUM VITAL pour la très grande majorité qui réclame une vie décente et se moque éperdument des parités avec l'enseignement ; mais lutte aussi des inspecteurs des finances, pour qui le minimum vital compte assez peu, mais qui sont férocement jaloux de LEURS PRIVILEGES DE CATEGORIE et qui utilisent la grève pour les défendre contre les enseignants.

Quelle pagaïe ! hein ! Reclassement, minimum vital, revalorisation générale de la fonction publique, tout est confondu et les militants syndicaux eux-mêmes ne s'y retrouvent plus. Le résultat ? M. Schuman accorde aux fonctionnaires des finances... des promesses, il réduit l'acompte déjà promis aux enseignants et, comme par hasard, surtout celui des instituteurs, et il se frotte les mains. Voilà une journée qui n'est pas perdue !

La même crise, infiniment plus grave, menace le mouvement des fonctionnaires si les directions syndicales continuent à amuser les masses par des promesses qu'elles ne veulent pas tenir. Il faut absolument distinguer les travaux de la commission de reclassement et la lutte pour un minimum vital pour tous les fonctionnaires. Le reclassement est une œuvre de justice entre les fonctionnaires ; il doit tenir compte d'une masse considérable de facteurs : instruction générale, utilité sociale de la fonction, besoins de recrutement, conditions de travail, etc. ; c'est nécessairement une œuvre de longue haleine, qui doit être poursuivie à froid, calmement.

Par contre, il faut, et tout de suite, si l'on ne veut pas jeter à bas les travaux de la commission de reclassement, donner à tout le monde de quoi vivre. RECLASSEMENT N'EST PAS REVALORISATION. Et si les dirigeants syndicaux veulent nous faire croire que les travaux de la commission de reclassement amélioreront la condition de tous les fonctionnaires, ils mentent effrontément, aussi bien que ment la direction des métaux quand elle promet monts et merveilles grâce à l'application des conventions collectives qu'elle propose. Nous sommes pour les conventions collectives, pour le reclassement des fonctionnaires. Mais nous ne voulons pas qu'on nous jette de la poudre aux yeux !

La manœuvre est claire. Faute d'avoir organisé le travail du reclassement à l'intérieur de l'U.G.F.F., la commission Coyne a dû ajourner ses travaux en attendant que les syndicats aient mis sur pied leur propre projet.

Faute d'avoir su mener les fonctionnaires à la lutte pour le minimum vital, l'U.G.F.F. va essayer de calmer le mécontentement qui gronde à la base, en demandant au gouvernement un acompte ! Les mille francs par mois de l'an dernier ! nous connaissons ça : un os à ronger!

Ce n'est pas ce que veulent les fonctionnaires. Ils exigent pour le 1er janvier un supplément de traitement pour tous qui corresponde à la hausse du coût de la vie depuis le 1er janvier 1945, date de la dernière révision du traitement des fonctionnaires. A l'action pour obtenir que ce supplément soit MENSUELLEMENT REVISE, COMPTE TENU DES INDICES DES PRIX établis sous le contrôle de la C.G.T. ! A cette condition, mais à cette condition seulement, les fonctionnaires constitueront un front uni face à l'administration-patron et éviteront les luttes de catégories qu'espère le ministre des Finances et qui plaisent tant aux bonzes syndicaux.

F. VIAN.

A NOS LECTEURS

Le comité de rédaction de « **Front Ouvrier** » informe ses lecteurs, qu'à moins d'un événement important de la vie ouvrière, le n° 14 paraîtra pour le 15 janvier. La parution bimensuelle se poursuivra régulièrement à partir de cette date. L'effort de diffusion qui s'est poursuivi, ainsi que le nombre croissant d'abonnements, a permis d'assurer au seul journal syndicaliste révolutionnaire sa parution tous les quinze jours. Le bilan du conseil d'administration qui sera fourni à la prochaine C.A. des amis du **F. O.** constitue un plein succès. Le comité de rédaction demande à tous les groupes de province, particulièrement, de régler les numéros arriérés ; il demande à tous les amis du **F. O.** d'intensifier les souscriptions, la diffusion, les abonnements, et d'apporter leur collaboration régulière au journal.

Au boulot, monsieur Bénazet !

Nous avons connu ceux qui pendant l'occupation, confortablement installés derrière le micro de Londres, appelaient les ouvriers à se faire courageusement trouer la peau pour libérer les coffres-forts et les usines des capitalistes français, tout ça derrière de grandes promesses de bonheur, au nom de la civilisation, de la liberté et de la démocratie.

Aujourd'hui, Bénazet, du haut de son perchoir, continue leur travail avec les mêmes méthodes adaptées au temps de paix.

Le lundi, 2 décembre, à midi, il essayait de persuader les ouvriers qu'ils avaient assez flemmardé comme ça et qu'il leur faudrait maintenant travailler davantage pour remettre sur pied l'appareil de production.

« Nos parents travaillaient bien 60 heures, dit-il. Le minimum que nous puissions faire, c'est de revenir à la semaine de 48 heures. » Et de s'indigner de la mauvaise mentalité de « l'homme de la rue », qui ose encore parler de 40 heures, et préconiser, au lieu d'un nouveau supplément de sueur à verser, une rationalisation du travail.

Nous ne doutons pas que Bénazet n'a jamais été assez mesquin pour compter ce que représentait sur sa paye la majoration des heures supplémentaires à partir de la quarante et unième heure. Nous n'aurons pas non plus l'audace de lui demander quel est son salaire de base et à combien se montent ses menus pourboires et autres bonis et primes au rendement. Pourtant, tout le monde sait que sa table est mieux garnie tous les jours que celle des prolos à Noël ou au jour de l'An.

Bénazet, en bon serviteur de ses maîtres capitalistes, chante les louanges du plan Monnet : « Travaillez, prenez de la peine... »

Ce plan, que l'on prétend apolitique, au-dessus des partis (?), ce qui veut dire en réalité élaboré pour les intérêts des capitalistes, est destiné à essayer de rendre à l'impérialisme français une partie de sa prospérité passée et cela, bien entendu, de la seule façon possible pour eux, c'est-à-dire par une surexploitation de la classe ouvrière.

Benazet est un des nombreux bonimenteurs qui ont pour mission de le faire avaler par les travailleurs et, en passant, lui qui fait consciencieusement son boulot de larbin, a remis en place les dirigeants de la C.G.T. qui lui reprochaient son excès de zèle. « Eux aussi, a-t-il dit, ont approuvé et décidé d'appuyer l'application du plan Monnet, qui comprend le retour à la semaine de 48 heures. » Voyons, Frachon ! Voyons, Jouhaux ! La collaboration de classes donne des obligations. Le perroquet de service vous le rappelle, ne le gênez pas dans l'accomplissement d'une tâche commune !

L'idée d'un plan de production n'est pourtant pas réservée aux seuls capitalistes.

Avec la majorité des ouvriers, nous pensons aussi qu'il est nécessaire de sortir de la misère actuelle due à la pagaïe dans laquelle les procédés capitalistes nous maintiennent deux ans encore après la « libération ». Mais c'est en fonction des besoins de la population, et non pour l'augmentation du profit des patrons, qu'il doit être établi, et seule la classe ouvrière est capable de définir et de faire appliquer un tel plan.

En faisant le bilan des besoins les plus urgents, en rassemblant tous les éléments de la production : possibilité en machines, en main-d'œuvre, en matières premières, les producteurs intellectuels et manuels pourront de façon coordonnée, au sein de la C.G.T., mettre sur pied et contrôler l'application d'une production rationnelle pour le mieux-être de tous, éliminant la fabrication de canons, de V 2 et autres objets peu utilisables dans la vie courante. Et ce jour-là tous les Bénazet de France seront priés de se mettre au boulot, autrement qu'avec la sueur des « chers z'auditeurs ».

En attendant, les ouvriers défendront avec énergie une de leurs plus importantes victoires : la semaine de 40 heures.

Les nouveaux sacrifices qu'on leur demande pour sortir d'une situation désastreuse, dont ils ne sont pas responsables, seraient encore exploités dans le sens des intérêts patronaux, mais n'amélioreraient en rien les conditions d'existence des travailleurs français.

E. LABBE.

Collaboration de classes et profits patronaux

« Nous sommes satisfaits de vous, Marcel Paul », déclarent les patrons

Chacun se souvient du battage extraordinaire fait autour de la nationalisation Marcel Paul de l'électricité. Un jour, A. Costes, secrétaire du président de la Fédération des Métaux, rappelait cette phrase d'un socialiste allemand, ami de Karl Marx. Bebel déclarait : « Quand mes ennemis m'applaudissent, je me demande quelles bêtises j'ai pu commettre ».

Regardons ce que pensent les trusts de l'électricité de Marcel Paul. Nous lisons dans le compte rendu de l'Assemblée des Actionnaires de la Société havraise d'Energie électrique (« *Vie Financière* », 6 décembre 1946) :

Deux éléments favorables se détachent pour les actionnaires : augmentation de l'indemnité de rachat et espoir de sauvegarder certains actifs échappant à la Nationalisation.

Puis, le président du Conseil d'administration continue :

Si nos observations n'ont pas été retenues et si la loi du 8 avril 1946 est muette sur cette indemnisation supplémentaire, une loi récente du 21 octobre 1946 est venue par contre réparer l'injustice commise à l'égard des actionnaires des Sociétés sinistrées.

Que dit cette loi-Marcel Paul, qui donne une telle satisfaction aux actionnaires ?

L'article 1er de cette loi complète en effet l'article 10 de la loi du 8 avril 1946, et prévoit pour les entreprises sinistrées à plus de 5 % une indemnité supplémentaire. Il s'ensuit que les obligations qui nous seront remises pourraient avoir le nominal suivant :

Action de capital : 2.207 fr. au lieu de 1.585 fr. ; action de jouissance : 1.603 fr. au lieu de 1.303 fr.

Bien, disent les patrons, mais il nous faut plus et Marcel Paul, s'il est opposé à l'échelle mobile des salaires, a institué, pour les gros actionnaires de l'électricité, une véritable échelle mobile des profits.

Mais il vous intéressera, continue le président, de savoir que vous recevrez en échange de vos titres actuels une obligation. Ces obligations auront droit à un intérêt annuel de 3 %. Elles recevront, en outre, un intérêt complémentaire basé sur les recettes et proportionnel aux affaires traitées par le nouvel organisme.

Mais ce n'est pas suffisant, soi-disant chassé de la gestion de la nouvelle « Electricité de France », le président déclare :

Pour la nouvelle centrale de Yianville, qui doit entraîner une dépense de plus d'un milliard de francs, nous n'en éprouvons pas moins un vif regret de laisser à d'autres le soin de terminer cette belle entreprise. Il est vrai que l'équipe que nous avons formée continue d'en poursuivre la réalisation.

Marcel Paul a bien mérité des patrons.

Prix de détail à Paris

L'indice qui s'élevait à 858 en octobre 1946 passe à 856. Enfin, dira-t-on, les dirigeants de la C.G.T. auraient gagné « la bataille des prix » ? Mais... Mais... Le bulletin de la S.G.F. déclare :

La baisse enregistrée d'un mois à l'autre dans les 29 articles d'alimentation, est en grande partie motivée par le retour à taxation du prix de la viande ainsi que par un fléchissement enregistré sur les prix de la morue et des pommes de terre. Cette baisse a très largement compensé la hausse observée sur les légumes secs, les œufs, le fromage, le chocolat et le vin.

Ainsi, la baisse est en rapport avec la taxation de la viande et le fléchissement du prix de la morue. Mais chez les bouchers, il n'y a pas un gramme de viande à la taxe, et dans les poissonneries, pour y acheter de la morue, il faudra repasser.

Le cynisme de la « Statistique générale de la France », organisme gouvernemental au service des patrons, est éclatant. Quand donc la C.G.T. se décidera-t-elle à calculer son propre indice, comme le font les Syndicats américains ?

Le problème des subventions économiques

Tous les partis politiques viennent de souscrire au plan Monnet. La C.G.T. apporte son entier concours à l'exécution de ce plan élaboré avec la participation des dirigeants confédéraux et fédéraux : Le Brun, Tollet, Raynaud, Victorien Duguet, Armanet et Arrachard. Nous analyserons dans un prochain numéro la teneur exacte de ce plan, mais dès maintenant, nous allons montrer la signification de ce qu'on appelle la « suppression des subventions économiques » que préconise M. Monnet :

« Si l'on veut équilibrer le prix du charbon, en supprimant les subventions aux houillères, le prix de la tonne de charbon passera de 1.300 fr. à 1.569 francs, ce qui entraînerait une majoration des tarifs du gaz et de l'électricité de 40 à 45 % pour équilibrer le budget de l'Electricité de France. Le pain, le lait, les transports, tous les produits agricoles devraient également être majorés. Le pain, de 3 fr. 50 le kilo ; le lait, de 3 fr. 50 le litre ; le métro, de 3 fr. 50 la place de 2e classe ; le chemin de fer, de 10 % le prix du kilomètre. Ainsi, le plan capitaliste de suppression des subventions économiques aboutit à une nouvelle et massive hausse des prix. Le « Front Ouvrier » estime qu'il serait aisément possible de trouver les 89 milliards, montant des subventions pour maintenir les prix à leur niveau actuel en confisquant sans indemnité ni rachat les réserves, les actions, obligations que, royalement, l'Etat, avec l'accord de la C.G.T. alloue aux gros trusts de la S.N.C.F. (6 % de dividende par an), du gaz et de l'électricité, des magnats des houillères, des grands moulins. »

Société Rateau

Rateau est une des boîtes métallurgiques de la région parisienne où les ouvriers sont les moins payés. En septembre de cette année, ils se sont trouvés dans l'obligation de débrayer pour imposer aux patrons une amélioration de salaires. « La Vie Française », organe des grands financiers, écrit au sujet de cette société :

Le capital actuel représenté par 200.000 actions de 500 francs, est de 100 millions. Le capital sera porté d'abord à 152 millions par incorporation d'une partie de la réserve de réévaluation et distribution d'une action gratuite pour deux anciennes. La Société Rateau bénéficie d'importantes commandes. Le dividende de 35 francs semble doué d'une belle élasticité. Aussi, se pourrait-il que l'action Rateau atteigne des cours notablement supérieurs à son niveau actuel.

Avec quel raffinement s'exprime « La Vie Financière ». Rétablissons les faits :

1° La distribution d'une action gratuite pour deux anciennes signifie que chaque actionnaire touchera chaque année 1/3 en plus, sans verser un seul sou ;

2° Le dividende doué d'une belle élasticité (qu'en termes galants ces choses-là sont dites), cela veut dire qu'il va s'élever incessamment.

Tous ces aveux démontrent que les gars de chez Rateau, s'ils ne veulent continuer à engraisser des actionnaires-parasites et à crever de faim, doivent se préparer à engager la lutte. Ceux qui s'y opposent ne sont que les serviteurs des bénéfices patronaux.

P. LAMBERT.

Sur le front international

POURQUOI HAIPHONG A ETE RASE

Il existe en Indochine une banque dénommée Banque de l'Indochine. Son capital est de 150 millions, elle brasse des affaires de l'ordre de près de 100 milliards. Son ancien président était Baudoin, ministre de Pétain. Elle est toujours dirigée par un consortium dans lequel siègent des représentants de la Banque de Paris, des Pays-Bas et de la Société générale entre autres.

L'Assemblée générale de la Banque s'est réunie le 4 décembre 1946, elle a décidé l'octroi d'un dividende de 85 francs par action. Son président a déclaré :

Nous revenons à une situation plus normale. Des améliorations ont été acquises. Un certain courant d'affaires se manifeste.

Je vous disais dans ma dernière allocution que la banque ayant sauvegardé l'essentiel de son actif, était prête à servir et à jouer le rôle qu'on lui reconnaît en Extrême-Orient en l'appelant la French Bank. La Banque peut aisément faire face aux besoins d'un commerce renaissant, et contribuer à la restauration du prestige de la France. Autrement dit, le président de cette banque est satisfait ; on a restauré en Indochine le profit pour les magnats des trusts, on a protégé le capital de l'impérialisme français. Voilà pourquoi des centaines de milliers d'Annamites, sont assassinés. Voilà pourquoi sont rasées des villes comme Haïphong et des villages. Et la Fédération des Métaux pousse à la production dans les industries d'armement, pour que toujours « plus de canons, plus d'avions, plus de munitions alimentent l'armée du chanoine Thierry-d'Argenlieu, dont la soutane est rouge du sang des paysans et des travailleurs annamites et cochinchinois.

OU SONT LES ASSASSINS ?

M. Violette, ancien gouverneur de l'Algérie, n'a point manqué, lors des débats à la Chambre, de demander des mesures énergiques pour la défense de l'œuvre civilisatrice de la France. Et il a trouvé les accents les plus vigoureux pour exhaler sa haine contre les Vietnamiens assassins de soldats français.

Pourquoi donc les frères en colonialisme de M. Violette ont-ils embarqué des soldats français dans cette galère indochinoise ? Pour implanter la civilisation en cette terre lointaine à l'aide de bombes, ou pour défendre par tous les moyens, même les plus barbares, les intérêts de la Banque de Paris et des Pays-Bas et des trusts du caoutchouc ? Laissant de côté le problème des intentions, examinons les méthodes :

Extrait de la lettre de René Dussart correspondant de guerre à M. Monsieur Longeau, chef de cabinet :

« *Un officier de la 2e D.B. appartenant à la compagnie « Compagnon » nous a raconté dans quelles conditions il avait « nettoyé », au cours de la patrouille dont il rentrait, une paillotte transformée par les rebelles en ambulance de campagne : « Une quinzaine de Vietnamiens, nous dit-il, étaient rassemblés dans cette paillote. Les uns avaient été blessés la veille, les autres s'occupaient de les panser et de les évacuer. Nous les avons tous liquidés. Les blessés, d'ailleurs étaient déjà à demi morts.*

« *A Nga-Ba-Huyen, le 27 mars 1946. — Enlèvement de la volaille par les troupes françaises. La petite fille du forgeron, âgée de 12 ans, habitant près du pont métallique, fut violée à mort. Une autre femme nommée Huong opposant quelque résistance, fut tuée une fois le forfait accompli.*

« *Au carrefour de Badinh, les Français arraisonnent les barques de commerçants et lèvent un tribut énorme en nature et en argent.*

« *A Ninh-Hoa, mai 1946. .. Du 8 au 12 mai, les troupes françaises ont employé canons et avions pour massacrer la population civile vietnamienne, incendiant les maisons, pillant les biens, violant femmes et jeunes filles, causant plus d'un cinquantaine de morts. Les soldats français ont forcé la population vietnamienne sous menace de mort à signer une pétition demandant le rétablissement de l'administration française.* »

Ces faits pris entre mille suffisent à montrer où sont les assassins. Ils indiquent la seule voie possible aux travailleurs français, la voie de la solidarité active avec les masses vietnamiennes pour :

Le retrait du corps expéditionnaire ;

L'indépendance du Vietnam ;

L'application d'un programme social donnant la terre aux paysans travailleurs et éliminant les capitalistes indigènes et étrangers de l'économie indochinoise.

M. P.

Tunisie. — La majorité de l'U.D. de Tunisie a décidé de se constituer en centrale autonome musulmane. La minorité, dont Bothereau et « Force Ouvrière » prennent la défense est constituée surtout de syndicats de fonctionnaires à l'idéologie teintée de colonialisme. Les intrigues politiques liées aux rivalités des grandes puissances, un nationalisme tunisien sans perspectives sociales sont des obstacles à la réalisation d'une centrale syndicale unique adhérant directement à la F.S.M. Cette organisation est cependant nécessaire pour lier tous les travailleurs de Tunisie indigènes et européens dans la lutte pour le bien-être et l'indépendance.

Une grève de prisonniers allemands. — Une grève a été déclenchée par des prisonniers allemands employés dans les mines françaises. Cette grève aurait comme objectif l'amélioration de la nourriture. Elle aurait été dirigée par des nazis. Ce fait prouverait qu'en mettant au ban de la société humaine tous les travailleurs allemands, on crée les conditions favorables à la naissance d'un nouveau nationalisme allemand. Que fait la C.G.T., que fait la F.S.M. pour que les prisonniers ne deviennent pas des esclaves à bon marché pour les capitalistes ? Leur carence renforce la propagande nazie.

Irlande. — Les ouvriers des sucreries ont remplacé dans la lutte leur direction syndicale par un comité de grève élu.

Australie. — Les luttes ouvrières s'amplifient : grèves de mineurs, lock-out des ouvriers du port de Sydney, menace de grève de tous les travailleurs de Sydney.

U.S.A. — La grève des mineurs. — Quoique le mot d'ordre d'arrêt du travail ait été appliqué avec discipline et que les mineurs aient rencontré la plus grande sympathie auprès des autres travailleurs américains, J. Lewis a accepté de mettre fin à la grève avant la conclusion des pourparlers avec le gouvernement. Cette grève et cette capitulation montrent d'une part la montée du mouvement ouvrier américain, d'autre part la nécessité pour les travailleurs des U.S.A. de démocratiser leurs organisations syndicales et d'éliminer les professionnels du syndicalisme souvent liés aux milieux politiciens et qui, là bas comme ici, sabotent les actions ouvrières au nom de l' « intérêt général ».

Ravitaillement et action ouvrière

A l'appel de l'union des syndicats ouvriers de la région parisienne, des milliers de travailleurs et de ménagères ont été manifester au marché de la Villette contre l'insuffisance et la cherté de la viande.

Dans son numéro du 30 octobre, « Le Peuple » relate la manifestation et les mots d'ordre qui ont été mis en avant par les organisateurs de cette démonstration et qui étaient : « Amélioration du ravitaillement en viande fraîche », « Respect de la taxe », « Mise hors d'exercer des chevillards malhonnêtes ».

Notre centrale syndicale découvre tardivement l'action néfaste des mandataires, des chevillards, et des grossistes qui sont les véritables seigneurs du ravitaillement qui à volonté font pression sur la vie politique française en raréfiant les produits ou en inondant le marché suivant l'opportunité.

Mais si la C.G.T. veut lutter avec efficacité contre la vie chère et améliorer le ravitaillement, elle ne peut faire confiance aux services du ravitaillement et aux pouvoirs publics qui sont les représentants de l'Etat au service des affameurs ; L'exemple de la viande en est une nouvelle preuve. Le ministre Farge a institué le système du double secteur qui était un rationnement de classe et qui en fait légalisait le marché noir de la viande ; devant la colère des travailleurs elle a été taxée, mais aussitôt elle a disparu du marché. Le gouvernement s'avère incapable de faire respecter sa propre légalité. Dans le cadre du régime du profit qui procure aux trusts de superbes bénéfices la bourgeoisie est dans l'incapacité de nourrir les travailleurs.

L'amélioration du ravitaillement, le respect de la taxe, la mise hors d'exercer des chevillards malhonnêtes les travailleurs seuls pourront l'imposer quand ils auront pris en main l'organisation et le contrôle populaire du ravitaillement.

En supprimant les intermédiaires et les grossistes on peut diminuer le coût de la vie, payer normalement le producteur et permettre aux petits commerçants des marges bénéficiaires honnêtes. Mais les prix industriels conditionnent les prix agricoles, le petit paysan achète les engrais, les charrues. La lutte pour un meilleur ravitaillement passe par la lutte des délégués aux comités d'entreprise pour un véritable contrôle ouvrier sur les prix, l'action des travailleurs pour la limitation des profits patronaux. Au contrôle à l'usine doit s'ajouter le contrôle de la distribution, le petit paysan livre le blé, le beurre, l'ouvrier produit mais les denrées, les objets fabriqués sont stockés pour être exportés ou vendus au marché noir ; aussi c'est aux travailleurs syndiqués qu'il appartient de contrôler le transport et la distribution des produits afin que ceux-ci ne soient pas détournés. Dans un récent numéro de la « Vie Ouvrière », Storace après avoir démontré la nécessité du contrôle sur les prix, le transport, et la distribution des marchandises termine en disant : « En un mot soyons énergiques et sans pitié pour abattre cette vermine qui pille et ruine le pays ».

Storace paraît ignorer que les gros mercantis, les intermédiaires, les spéculateurs qui ruinent les travailleurs, cette vermine qu'il dénonce c'est le produit du régime du profit et pour l'abattre il faut lutter contre le régime capitaliste en luttant contre ses soutiens qui sont les mandataires, les chevillards et les grossistes.

La politique de collaboration au sein du Comité permanent du ravitaillement et des commissions nationales a fait faillite. Si les dirigeants de la C.G.T. veulent lutter réellement contre les spéculateurs il faut faire appel à l'action organisée des travailleurs, il n'y a pas d'autres moyens de résoudre le problème du ravitaillement.

Madeleine KANN.

DANS LES FEDERATIONS

Nouveau débrayage chez UNIC

Cette fois-ci ce sont les employés de bureaux et les chefs, depuis le chef d'équipe jusqu'au chef d'atelier.

Depuis plusieurs mois les chefs luttaient pour le paiement selon les points alloués à leur catégorie et que la direction de l'usine se refusait à donner.

Les employés ont joint leur revendication à celle des chefs et tout le monde est descendu dans la cour.

A la délégation qu'il reçut, Copain, « le parasite » commença par dire qu'il ne pouvait rien (on se demande à quoi il est bon) et qu'il en référerait à Dubois.

Comme la délégation lui faisait remarquer qu'ils pourraient rester en grève, Copain « ce héros au sourire si doux », répondit qu'il ferait appel aux services publics.

A la longue, il proposa de donner la réponse pour le mercredi à venir.

Cette proposition est acceptée, sauf par un camarade que vote pour la continuation de la grève.

Dans ce nouveau débrayage, nous pouvons constater plusieurs points :

1° Depuis bien longtemps, on n'avait vu des chefs se mettre en grève pour une augmentation de salaires. Touchés eux aussi par la baisse continuelle du pouvoir d'achat, ils se mettent en lutte contre leurs vrais adversaires.

2° Les chefs comme les mensuels n'ont pas l'expérience des grèves et en attendant le mercredi suivant, ils se sont laissé rouler par Copain.

Ils n'ont pas eu assez confiance en leur propre force et ont laissé le temps au patron de se préparer à la riposte.

3° Nous devons constater que la combattivité AUGMENTE DANS TOUTES LES CATEGORIES D'EXPLOITES et qu'il est de plus en plus nécessaire de lier les luttes revendicatives si l'on veut aller à la victoire.

Nous disions dans notre dernier article sur Unic, que la dernière grève pour les 5 francs unifiait la lutte des ouvriers qui étaient partis en batailles par équipe : Pièces détachées-moteur, outilleur-régleur.

Il faut que tous les camarades comprennent que l'unité n'est pas l'unité d'une part des ouvriers et d'autre part, des blouses blanches, mais que l'unité, c'est l'ensemble de tous les exploités en bleus et en blouse.

Ce qu'il faut comprendre, c'est la nécessité de mener de concert la lutte revendicative et quand nous disons : « Camarades, faites vos cahiers de revendications », nous ne voulons pas, comme disent certains, contrecarrer les conventions collectives. Nous voulons ceci : nous sommes d'accord avec le principe des conventions collectives à une condition : que les projets soient discutés et modifiés et acceptée démocratiquement par la base et non discutés, modifiés et acceptés par la « tête ».

Les conventions collectives régissent les intérêts des travailleurs en général sur le plan du pays.

Pour nous, il est nécessaire d'établir par usine, les cahiers de revendications d'une part pour unifier la lutte dans l'usine et, d'autre part, pour régir en particulier, les intérêts des travailleurs dans l'usine. Les cahiers de revendications ne sont pas contre les conventions collectives, mais ils en sont la continuation.

Le groupe des Amis
du FRONT OUVRIER.

COLLABORATION avec l'administration

On en parle beaucoup ces temps derniers. Le fameux Statut des fonctionnaires lui-même, dans l'exposé des motifs, déclare : « La bonne gestion des services publics reposera désormais sur **la collaboration confiante** de l'administration et du personnel, étant bien entendu qu'aucune entrave ne sera apportée au pouvoir de décision des chefs responsables. »

Le personnel enseignant de l'Ardèche est désormais fixé sur les possibilités de collaboration avec l'administration. Celle-ci vient de lui démontrer nettement ce qu'elle entend par « collaboration confiante » et, disons le tout de suite, à sens unique.

La question des mutations est parmi les questions corporatives une de celles qui intéressent le plus vivement l'ensemble du personnel.

Dans un département déshérité comme celui de l'Ardèche, où les bons postes sont rares, le mouvement revêt une importance exceptionnelle et l'A. G. syndicale, où se discute le barème, est toujours nombreuse et animée.

Depuis sa fondation, notre syndicat bataille pour des mutations faites au grand jour, dans un esprit de justice, sans favoritisme, pour des mutations débarrassées des influences politiques comme des combinaisons administratives.

La collection de notre bulletin syndical (le premier numéro remonte à 1910) montre l'effort patient, acharné, jamais démenti du syndicat et de ses élus au C.D. pour obtenir que l'**ancienneté des services** soit le facteur déterminant dans les changements de fin d'année — et non par la note dite de mérite à laquelle l'autorité administrative est si attachée.

Progressivement, le syndicat avait arraché des concessions à l'administration et l'on peut dire que, pratiquement, depuis des années — à de rares exceptions près — l'ancienneté des services l'emportait dans presque toutes les mutations.

De ce fait, le mouvement ne réservait pour ainsi dire pas de surprises aux postulants qui pouvaient, presque sans erreur, supputer leurs chances dans la compétition.

C'était trop simple sans doute, et un directeur de l'Enseignement de la IVe République, M. Barrée, à voulu revenir à des règles que l'on croyait périmées — dignes tout au plus du gouvernement de Vichy — redonner de l'éclat à la note de mérite et ressusciter « l'aptitude au poste » qui est — chacun le sait — la porte ouverte à tous les passe-droits.

La fameuse circulaire ministérielle du 22 mai 1946 aux inspecteurs d'académie sur le mouvement du personnel et les instructions quelle contient a provoqué dans tous les départements de vives réactions qui ont eu leurs échos au Congrès du S. N. à Grenoble.

Néanmoins, dans la plupart des départements les choses se sont à peu près arrangées, les inspecteurs d'académie ayant su faire à leur personnel les concessions que permettaient les instructions ministérielles et que précisa une note du S.N. aux secrétaires de sections.

Dans l'Ardèche, nous n'avons pas eu tant de chance... Notre inspecteur d'acamédie s'est montré intransigeant au point que **la collaboration a été rompue** et qu'il y a conflit entre le syndicat et l'inspection académique.

L'exposé des déboires de la collaboration en Ardèche serait un peu long. Mais, très nettement, il ressort de l'attitude de notre chef administratif envers nous :

— Qu'on nous demande de « collaborer » et qu'en vérité on nous impose des règles inacceptables sans que nous ayons le droit d'élever la plus légère protestation pour faire entendre les vœux du personnel.

— Que lorsque nous dénonçons un abus nos administrateurs ne veulent pas nous entendre, quitte à exagérer d'ailleurs nos « exigences ».

Est-ce là la « collaboration » confiante dont on nous fait état ?

Pour nous, syndicalistes révolutionnaires, elle est inacceptable. Elle est en effet la négation même de nos principes syndicalistes et révolutionnaires. Elle consacre l'esclavage du personnel à l'égard de l'Etat bourgeois.

Ce qui constitue l'essentiel de nos principes révolutionnaires, c'est l'affirmation de la lutte des classes. L'administration n'est pas en dehors ou au-dessus de la lutte des classes.

La « collaboration confiante » avec l'administration est un leurre. L'accepter serait, par voie de conséquence directe, faire de notre syndicat non plus « l'organisation de la lutte des exploités contre son ennemi de classe, mais l'instrument de vassalisation des masses laborieuses ».

Y. ISSARTEL,
secrétaire du syndicat
de l'enseignement de l'Ardèche

Congrès EXTRAORDINAIRE de la Fédération postale

Au moment où Piccot, secrétaire général, vient d'ouvrir les débats du Comité extraordinaire de la Fédération postale par un discours interminable et lénifiant, consacré pour une large part à vilipender « les fomentateurs de l'arrière-grève du mois d'août », il importe d'établir le point exact de la situation syndicale dans le sein de la corporation.

Le C.N.G., maître de la situation au lendemain du magnifique mouvement qui souleva l'enthousiasme des travailleurs des P.T.T. dans la lutte vers l'amélioration de leur pouvoir d'achat, n'a pas su conserver ni utiliser sa puissance de rayonnement pour recourir à l'action revendicative, en liaison avec les grévistes des régies financières, en septembre dernier.

En proie à de graves dissensions internes sur le problème de l'orientation syndicale, cet organisme ne devait et ne pouvait connaître une longue existence.

Les différences de conceptions qui mettaient en présence la tendance défendue par Mourguès et les principaux responsables des sections de la Gironde, du Nord, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Vienne — partisans de la tenue d'un Congrès national organisé par le C.N.G., avec ou sans la participation du Bureau fédéral — face au courant développé par le « Combat syndical » où collaborent des militants syndicalistes révolutionnaires ont eu leur épilogue, au cours d'une assemblée générale tenue à Paris, le 6 octobre.

Tout en dénonçant le caractère antidémocratique du Congrès extraordinaire, décidé par le Bureau et le Congrès national sur la base des statuts actuels, sans renouvellement préalable des Commissions exécutives locales, départementales et régionales ; tout en stigmatisant la conduite des dirigeants staliniens, briseurs de grève, les amis du « Combat », soutenus par la plus grande partie de leurs camarades de base, décidèrent d'utiliser la tribune de ces assises extraordinaires pour clamer leur position et leur programme devant l'ensemble des délégués et de la classe ouvrière.

Résolus à ne commettre aucun acte de nature à porter atteinte à l'unité syndicale et sans faire abstraction de leurs idées propres, ils ont désigné leurs candidats à la C.E. fédérale ; ils participent au Congrès.

D'autre part, Mourguès et les militants de sa tendance ont convoqué une Conférence nationale le 8 novembre pour examiner les conséquences de leur conduite. Après une large discussion, ils ont décidé de légaliser leur existence sous le nom de « Comité d'action syndicaliste ».

Ce geste constitue une première tentative réelle vers la consécration d'une organisation dissidente, sans liaison aucune avec le Bureau fédéral légal.

En dépit des termes volontairement mesurés, et d'une allusion discrète à l'endroit sensible de la C.G.T., le communiqué à la presse, rédigé à l'issue des délibérations, ne laisse planer aucun doute sur les intentions de ses auteurs.

Il demeure évident que cette attitude, adoptée la veille du Congrès par leurs anciens compagnons d'armes dans l'action directe, rend la tâche des représentants du « Combat syndical » plus délicate et plus malaisée, et peut servir de prétexte à un renforcement de l'appareil de coercition déployé par les bonzes de la rue La Fayette.

Par cette décision insensée, par le choix de la date de son avènement, le « Comité d'action syndicaliste » poursuit un double objectif :

Réduire au plus strict minimum le chiffre des mandats conquis par les minoritaires aux Assises officielles et, par cela même, essayer de rallier ces derniers sous le drapeau de la dissidence en s'efforçant d'établir la démonstration de leur impuissance dans le cadre des statuts fédéraux.

« Front Ouvrier » condamne la scission qui porte un grave préjudice à la classe exploitée ; « Front Ouvrier » réprouve les manœuvres inopportunes et mièvres des prétendus « irréductibles », mais il n'en affirme pas moins que les seuls coupables de cet état de fait sont les dirigeants du Bureau fédéral, les disciples de Benoît Frachon et de Monmousseau, dont la dictature, mise au service d'un parti politique, interdit la libre expression des tendances, viole les principes les plus élémentaires de démocratie ouvrière, freine l'ardeur virile des masses laborieuses, avec l'unique souci de servir les camarades-ministres dans leur œuvre de redressement de l'économie capitaliste.

Pour combattre victorieusement l'Etat-patron et ses défenseurs inattendus, les postiers doivent imposer les méthodes d'action directe de classe comme en août 1946, et renforcer leur unité syndicale dans le feu de la lutte revendicative.

Le nombre de voix que pourront recueillir les syndicalistes minoritaires à ce Congrès stylisé, revêtira une importance très relative en regard des perspectives qu'ils sauront tracer à tous les travailleurs, en saisissant l'occasion offerte à leurs possibilités par le retentissement d'une tribune ouvrière.

LEGAY.

Les conventions collectives

(*Suite de la première page.*)

Echec à la politique des patrons

Cela nous permet d'expliquer par contre toute la frayeur éprouvée par « Le Monde » au seul mot d'échelle mobile des salaires. En effet, si les ouvriers arrivent à imposer la fixation dans les conventions collectives d'un minimum vital et qu'en même temps ils arrachent la garantie de leurs salaires par l'échelle mobile, c'en est fait des possibilités de récupération pour le patronat. Il saura que s'il augmente ses prix, automatiquement il devra consentir un rajustement de salaire immédiat.

C'est pour cette raison que si, après le blocage des salaires, après les promesses sur les résultats de la croisade pour la baisse des prix (qui devait combler la différence entre les 85 % d'augmentation du coût de la vie et les 25 % d'augmentation des salaires) nous applaudissons aujourd'hui à la décision de la C.G.T. d'introduire le minimum vital dans les conventions collectives.

Nous disons immédiatement : « Cette revendication sera inefficace si elle n'est pas garantie par l'échelle mobile ».

Cela paraît une mesure élémentaire pour la défense du pouvoir d'achat des travailleurs.

Pourtant les dirigeants syndicaux sont, comme « Le Monde », adversaires de l'échelle mobile. Ils expliquent que c'est seulement l'augmentation de la production qui pourra permettre d'augmenter le pouvoir d'achat. C'est faux. Chacun sait que depuis deux ans la production a augmenté (de près de 100 %) et pourtant le pouvoir d'achat n'a pas cessé de diminuer d'une façon catastrophique, en même temps d'ailleurs que les profits patronaux augmentaient dans des proportions considérables.

Salaires contre profits

En réalité, le pouvoir d'achat des ouvriers a toujours été déterminé par le rapport de force entre le patronat et la classe ouvrière. C'est de la lutte entre classes que dépend la fixation des salaires, prix et profits.

Au moment de la revendication des 25 %, toute la presse syndicale avait mis en avant d'une façon très documentée les bénéfices formidables réalisés par les industriels, qui avaient doublé, triplé, parfois quadruplé.

Il était démontré que les salaires pouvaient être augmentés sans influence sur les prix. Aujourd'hui encore, c'est au détriment de ces marges bénéficiaires scandaleuses que doit se réaliser le rajustement des salaires au niveau du coût de la vie.

Le minimum vital ainsi obtenu et garanti par l'échelle mobile pourra être par la suite à nouveau amélioré si les luttes ouvrières viennent renforcer le rapport de force contre le patronat.

Au contraire, si le minimum vital une fois fixé n'est pas garanti par une augmentation correspondant automatiquement à celle des prix, si la seule forme d'action de classe est, comme le préconisent les dirigeants de la C.G.T., une augmentation de la production, contrairement à ce qu'ils disent, le pouvoir d'achat ne sera ni augmenté ni maintenu, mais s'écroulera obligatoirement, le boni qui viendrait s'ajouter au salaire de base ne suffirait pas et de loin (nous en avons l'expérience) à combler l'augmentation des prix organisée par les patrons.

En conclusion, pour échapper à la misère qui monte, les travailleurs, dans les ateliers, les bureaux, les chantiers doivent définir, en fonction des prix réels des produits (les ménagères rendront dans ce domaine de plus grands services que les statisticiens), le salaire nécessaire à la plus basse catégorie de salariés pour vivre d'une façon décente — c'est-à-dire le minimum vital.

LEFEVRE.

Les employés réclament de l'action

« L'Employé Parisien » de juin-juillet 1946, sous la signature d'Olivier : « La Chambre syndicale des Employés demande une augmentation générale des salaires de 25 % avec un minimum de 1.800 francs ».

Mais qui a obtenu les 1.800 francs minimum, en décembre, sept mois après la promesse ? Les seuls qui n'ont pas reculé devant la grève ; nos camarades de la Banque.

Les autres ? Eh bien, les autres, camarades, ils attendent encore de voir les méthodes préconisées par Olivier porter leurs fruits. Olivier pensait que le patronat « comprendrait » sans nous dire d'ailleurs comment il inviterait les travailleurs à lui faire « comprendre » ! Olivier espérait en juin en la ferme prise de position « d'un parti ouvrier ». Il aurait mieux fait d'appeler les employés à être, eux-même, les fermes combattants de leur propre cause par leur propre action !

« L'Employé Parisien » d'août-septembre 1946, toujours sous la signature d'Olivier :

« Dans le cadre de l'arrêté du 13 septembre, continuons notre action pour un salaire minimum ».

La volonté est clairement marquée ici de ne pas déborder le « cadre » des lois et arrêtés, ce cadre qui est justement fait pour étrangler les conditions d'existence de l'employé.

Le prix de la vie a-t-il été, lui, maintenu dans son cadre » ? Non les prix à l'époque de l'article de septembre avaient déjà augmenté de plus de 50 % sur juin. Il y avait belle lurette qu'il n'y avait plus de « cadre » pour les spéculateurs, les patrons et le marché noir. *Delon*, autre Frachoniste, le reconnaissait lui-même dans « L'Employé Parisien » d'août.

Alors qui trompait-on lorsqu'on nous disait que le patronat du Commerce « tentait encore de résister » (ironie !) mais que « grâce aux moyens préconisés par notre organisation nous sommes persuadés que les résultats seront rapidement acquis... » ?

Les moyens ? Le fractionnement de la lutte, les délégations par boîtes ou sections, auprès des patrons, sans l'appui de la lutte ouverte des Employés, ces moyens ont porté leurs fruits. Ces fruits sont secs et amers... et les Employés en ont assez du bla-bla-bla des « camarades ministres » et des cautères sur jambes de bois.

Les camarades du Commerce et de la Nouveauté viennent de manifester leur volonté d'en sortir en indiquant la seule voie qui donne des résultats, celle de l'action, celle de la grève, pour imposer leurs revendications aux patrons qui en décembre « résistent » plus que jamais. Les travailleurs ont crié cette volonté à Hénaff et à Sidrot au meeting tenu le 6 décembre à Paris.

Au moment où le patronat manœuvre pour éviter la discussion du salaire dans les conventions et pour reporter ces débats à « plus tard », aux bonzes syndicaux Frachonistes ou Jouhausistes qui essaient de gagner du temps et osent encore proposer de soumettre le litige au gouvernement, instrument pourri aux mains du patronat, les travailleurs imposeront le seul moyen valable : leur lutte autonome, la seule arme dont ils sont les maîtres ; la grève.

R. DUMONT.

Bravo, Victorien Duguet !

V. Duguet est le secrétaire général de la Fédération du Sous-sol. Au Congrès confédéral, après l'intervention de notre camarade Valière, il s'est fait remarquer par sa formule antiouvrière et antisyndicale : « La grève est l'arme de classe entre les mains des trusts ». Aujourd'hui, il semblerait que lui et ses collègues de la Direction fédérale aient compris qu'ils ont fait fausse route.

Un représentant de la Fédération a déclaré au journal « Combat », du 6 décembre :

Les chefs syndicaux nous ont déclaré qu'ils ne pourraient que se solidariser avec leurs camarades des Etats-Unis. *Nous savons que la France peut souffrir des grèves américaines et nous le déplorons, mais mener une grève c'est mener un combat : les mineurs des Etats-Unis doivent poursuivre leur mouvement jusqu'au succès complet.*

Bravo ! Duguet et ses collègues auraient enfin compris que mener « une grève pour les revendications » c'est mener un combat contre le patronat et les trusts, et qu'il faut mener ce combat de classe jusqu'à la victoire. C'est là l'a b c du syndicalisme révolutionnaire. Mais si les mineurs américains ont raison, les mineurs français, comme tous les travailleurs de ce pays seraient également dans leur droit d'engager des combats contre des « houillères » soidisant nationalisées et où prédominent les intérêts des barons de la houille.

« Nous savons que la France peut souffrir des grèves françaises et nous le déplorons », devraient dire les dirigeants de la C.G.T., « mais mener une grève c'est mener un combat », et la victoire, dans ce combat contre le patronat, assurerait pour demain des conditions de vie meilleures pour les travailleurs de ce pays et des conditions de travail plus organisées. Car, satisfaire les revendications, organiser un contrôle ouvrier sur la production cela ne peut être obtenu que par des « Combats », par des « grèves » qui seront poursuivis jusqu'à la victoire. Ce qui est juste pour les Etats-Unis capitalistes, l'est également pour la France, où les patrons sont encore les maîtres.

LECTURES

La lutte de classes sous la Ire République. — Bourgeois et « bras nus », par **Daniel Guérin.** Librairie Gallimard (2 vol. : **425 francs** chaque.)

L'auteur de « Fascisme et grand capital » n'a pas la prétention d'apporter dans son nouvel ouvrage un enrichissement important à la documentation existant sur la Révolution. Son but est de donner une interprétation marxiste de cette période de l'histoire. Aussi son livre n'intéresse-t-il pas que l'érudit. Le militant y trouvera des vues qui l'aideront à se reconnaître dans la confusion idéologique actuelle du mouvement ouvrier.

Mais donnons la parole à Daniel Guérin :

« Le cycle des révolutions est loin d'être clos. Nous nous débattons aujourd'hui dans l'épisode suprême du gigantesque combat pour la libération de l'homme, ouvert, en France, en 1789. Il ne nous a pas semblé inutile de remonter à ses origines. D'abord, parce qu'on évoque souvent aujourd'hui la Révolution française (vue à travers les images d'Epinal de la démocratie bourgeoise) pour tenter de justifier l' « union nationale » et d'enchaîner le prolétariat au char croulant de la bourgeoisie. Il ne nous a pas semblé superflu de montrer que déjà, en ces temps lointains, alors même que les conditions objectives ne permettaient pas encore une lutte indépendante du prolétariat, la guerre était, suivant les termes de Babeuf, « déclarée entre les patriciens et les plébéiens, entre les riches et les pauvres ». Ensuite, parce que la conscience révolutionnaire, qui avait atteint son point culminant au milieu du dix-neuvième et au début du vingtième siècle, s'est peu à peu obscurcie, par suite de la décomposition de la société capitaliste, et aussi des conditions très spéciales dans lesquelles le socialisme a fait sa première expérience (comme banc d'essai, un pays non seulement isolé, mais aussi très arriéré). Si l'on compare le niveau de la pensée socialiste ou communiste d'aujourd'hui avec celui d'il y a cinquante ou d'il y a seulement vingt ans, on est atterré. Les concepts les plus clairs ont perdu leur sens: qu'il s'agisse des termes de **démocratie,** de **socialisme,** de **dictature du prolétariat,** de **révolution permanente,** etc., chacun aujourd'hui les accapare, les rejette ou les assène sur la tête de son adversaire en ne sachant même plus ce qu'ils veulent dire. Il ne nous a donc pas paru inutile de remonter aux origines et de rechercher comment se sont posés initialement les problèmes que nous avons aujourd'hui à résoudre d'extrême urgence et que nous serions incapables de résoudre si nous ne les comprenions plus. »

Jean MARCEL.

Le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix. Textes de **Saint-Just.** Editions « Raisons d'être »: **115** francs.

Ce livre nous apporte un choix de textes qu'il n'est pas sans profit de lire et de méditer. Une préface de Jacques Gaucheron, souvent confuse, est de peu d'utilité pour la compréhension des textes, mais contient une courte biographie de Saint-Just.

Dans la même collection : textes de Babeuf, Diderot, Helvetius, La Boétie, Lénine et Engels.

J. M.

Nous rappelons à nos camarades que nous pouvons leur procurer les ouvrages suivants :

A. Léon : **Conception matérialiste de la question juive : 90** francs.
L. Trotzky : **Le marxisme et notre époque : 30** francs.
Rosmer : **Histoire du mouvement ouvrier pendant la guerre de 1914 : 220** francs.
Talès : **La Commune de Paris : 120** francs.
Monatte : **Où va la C.G.T. ? : 10** francs.
Féraud : **La Commune de Narbonne : 35** francs.

Passez les commandes et envoyez les fonds à Pennetier, Créteil. C.C. postal Paris 402.114.

Pas d'envoi contre remboursement.

Dans la métallurgie

A l'Industrielle des Téléphones

Devant les restrictions d'électricité, le problème qui s'est posé est celui du nouvel horaire. Les responsables syndicaux ont fait circuler un questionnaire, par l'intermédiaire des responsables d'atelier, dans lequel ils demandaient aux gars quel horaire ils préféraient : 1° faire 48 heures en 4 × 12 ; 2° 48 heures en quatre jours plus une nuit ; 3° 48 heures. La majorité des ouvriers s'est prononcée pour les 48 heures en 4 × 12, afin d'avoir le vendredi de libre pour faire leurs courses qu'ils ne pourraient pas faire les autres jours et de pouvoir se reposer.

Cependant, le problème a été mal posé, car les responsables syndicaux ont uniquement envisagé le problème sous l'angle de la production et la défense du salaire des gars, sous l'angle du maintien à tout prix des 48 heures par semaine.

Pour nous, syndicalistes, n'étant pas attachés à une ligne politique nettement définie et n'envisageant que la défense des intérêts des ouvriers, nous pensons que la seule façon de poser le problème est celle de faire les 4 × 10 payés sur la base de 48 heures. Le manque de courant est dû à la gabegie capitaliste, il est normal que ce soit les exploiteurs et non les prolos qui en fassent les frais. Mais de cette position, il n'a pas été question. L'horaire actuel est le suivant : 4 jours à 11 heures, de 9 heures à 21 heures avec 1 heure de casse-croûte les lundis, mardis, mercredis et jeudis, et 4 heures le vendredi, de 9 heures à 13 heures. Avec ce nouvel horaire nous n'avons même pas notre vendredi de libre, car il faut se déranger pour travailler quatre heures, et pas mal de travailleurs, habitant en banlieue, ne viennent pas, car ils estiment que, vu les frais de transport et le temps perdu, il vaut mieux pour eux s'abstenir de venir.

Camarades, pour que les patrons supportent seuls les frais de la question de l'économie, exigez, par atelier, le retour aux 40 heures et l'indemnisation des heures perdues. Exigez également que le projet de convention collective soit communiqué aux syndiqués et que ceux-ci fassent parvenir à la section syndicale leur position sur les différents articles de ce projet.

Vu la difficulté de réunion en raison de l'horaire actuel, il faut envisager la discussion par atelier car il est inadmissible que les conventions collectives qui sont un des problèmes essentiels de la défense de la classe ouvrière ne soit pas discutées par nous, les ateliers et que nous les syndiqués nous donnions notre avis.

Produire toujours davantage !...

Est-ce vrai qu'à l'arsenal de Rueil on travaille activement sur des chars d'assaut spéciaux pour combats de rue destinés aux gardes mobiles. Est-il vrai aussi que l'on y continue la fabrication de V2 et qu'une importante équipe de techniciens allemands secondée de Français poursuit activement les recherches, au secret dans un bâtiment spécial ?

Tout cela probablement pour nous préparer les lendemains qui chantent, monsieur Tillon.

DANS LES ENTREPRISES

Employés

Restrictions ou brimades?

Par suite du manque de lumière, la compagnie « Union » a dû, comme beaucoup de maison, changer son horaire de travail.

Quel est cet horaire ?...

9 heures à 19 h. 15 pendant 4 jours avec lumière, une journée sans feu ni lumière de 9 heures à 16 h. 45. Et tout cela pour conserver les 45 heures nécessaires au salaire vital, car il est impossible de vivre sans l'appoint des heures supplémentaires.

Les quatre journées de 9 h. 30 chacune fatiguent beaucoup le personnel déjà épuisé par six années de privations ; aussi les malades sont nombreux.

A cela nos délégués répondent : « la facilité vous est donnée de partir à 18 h. 30 ». Mais alors, qu'on fasse cesser le travail à 18 h. 30 pour tous le monde, et sans diminution de salaires, les employés y gagneront en santé et la compagnie en travail.

Où sont les pseudo défenseurs de la famille (C.F.T.C.) c'est le moment de se montrer ! Et vous aussi, cégétistes, assez de paternalisme. Un salaire vital, garanti par l'échelle mobile et le contrôle ouvrier avec la semaine de 40 heures.

Grève aux semi-officiels

Les employés des sections de Répartition de la Production industrielle ont cessé le travail le lundi 2 décembre pour exiger leur salaire de novembre et les rappels des 25 % de juillet qu'ils n'avaient pas encore touchés. Ils ont manifesté ainsi qu'ils ne voulaient pas être les victimes de la politique chèvrechoutiste du tripartisme qui ne sait s'il doit faire de l'économie dirigée pour les trusts ou s'il doit retourner à l'économie libérale, pour les trusts également. Le ministre des Finances en attendant et pour mieux saboter n'accorde pas de crédits aux organismes de Répartition. Les employés ont montré qu'ils ne voulaient pas être les victimes de cette lutte. En quatre heures de grève ils ont obtenu satisfaction. En combattant ainsi ils ont bien servi la cause des travailleurs de la fonction publique qui dans des secteurs voisins crèvent de faim et eux aussi, quelquefois, attendent leurs salaires ou fin de mois sans les voir venir. Cette interdépendance des victoires ouvrières est si vraie que nous savons que les gens des Finances voient d'un mauvais œil la victoire des semi-officiels, justement parce qu'ils craignent le « mauvais exemple » sur la fonction publique.

R. D.

Cheminots de Dieppe

Le lundi 25 novembre, à 19 heures, Bourse du Travail, s'est réunie la section technique des agents de bureau du syndicats des Cheminots de Dieppe. Il s'agissait à vrai dire d'une reconstitution, car bien qu'officiellement constituée depuis le début de l'année, la section n'avait en fait qu'une existens fictive.

La présidence fut confiée au camarade Sauret, délégué du personnel.

Le camarade Marie, élu tout récemment secrétaire, présenta un rapport solidement étayé, basé sur des chiffres irréfutables montrant qu'en dépit de quelques miettes la situation des travailleurs était plus misérable que jamais.

Le débat s'ouvrit ensuite, et bien que très ordonné, il fut un modèle de démocratie syndicale. Le camarade Leroy et le camarade Blisson, respectivement secrétaire général du syndicat des cheminots et membre du bureau syndical, se déclarèrent d'accord avec l'orientation définie par le camarade Marie, et c'est en fin de compte à l'unanimité que fut votée la résolution suivante :

« La section technique des agents de bureau, réunie le lundi 25 novembre 1946,

« Considérant que, malgré quelques améliorations de détail la situation des travailleurs salariés en général et des cheminots en particulier s'est aggravée depuis la libération puisque le pouvoir d'achat est en novembre 1946 inférieur de 43 % à ce qu'il était en avril 1945 :

« Considérant que la politique de blocage des prix et des salaires a fait faillite puisque, si les salaires ont été et sont aujourd'hui encore effectivement bloqués, les prix poursuivent leur vertigineuse courbe ascendante, demande à la Fédération des cheminots :

« 1° De revendiquer l'établissement d'un salaire national en supprimant les abattements des salaires des localités de province par rapport à la région parisienne ;

« 2° D'intensifier sa lutte pour la revalorisation de la fonction cheminots de l'établissement de la parité avec les professions industrielles.

« A la C.G.T. :

« 1° De revendiquer l'établissement d'un salaire vital ;

« 2° De garantir ce salaire minimum vital par l'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire à chaque hausse du coût de la vie, hausse correspondante des salaires ;

« 3° De stabiliser le coût de la vie par l'élargissement des prérogatives des comités d'entreprise et l'instauration du contrôle ouvrier sur les livres de comptes, de telle sorte que, connaissant les bénéfices du patron, les ouvriers exigent que l'augmentation des salaires n'entraîne pas l'augmentation du prix des marchandises et que les charges inhérentes à cette augmentation soient supportées par les employeurs et non par les salariés consommateurs. »

A l'Electricité de France

Cotisation syndicale

REGION PARISIENNE

Au début de novembre, le Syndicat organisa une assemblée extraordinaire avec l'ordre du jour suivant : cotisation syndicale et situation générale.

Les permanents s'efforcèrent de persuader l'auditoire que le coût de la vie et les circonstances actuelles nécessitaient l'augmentation de 100 % du timbre mensuel (le portant de 25 à 50 francs).

Munis d'arguments, quelques camarades vinrent leur signifier qu'ils voteraient contre. L'augmentation fut acceptée par une forte majorité.

De toute façon, pour justifier sa position, le Bureau devait présenter un rapport financier prouvant son impossibilité de subvenir aux besoins présents du Syndicat : salaires des permanents, édition du journal et frais généraux.

Au nom de la trentaine de syndiqués qui votèrent contre, nous voyons dans cette façon d'agir une grave entorse au droit qu'ont les syndiqués de base de connaître l'utilisation de leur cotisation mensuelle. Il faut empêcher qu'elle se renouvelle dans d'autres Fédérations.

Quant à la situation générale pour ce qui nous intéresse, Penon, secrétaire permanent, fut avare d'explications et reprit le refrain connu : « Unité, vigilance et confiance envers votre Fédération, et tout ira bien ».

REGION DU CENTRE

La situation à Clermont-Ferrand

Les ouvriers de l'ex-compagnie hydro-électrique d'Auvergne, membres de la section régionale (Gaz, Electricité) de Clermont-Ferrand, réunis en assemblée générale, le 22 novembre, avaient décidé la grève pour le 28 et voté unanimement une résolution demandant l'abolition de l'inique impôt cédulaire, frappant surtout les travailleurs, et l'unité dans l'indépendance syndicale envers les partis, les patrons et le gouvernement.

Les responsables régionaux organisèrent, le 27 novembre, une assemblée générale pour permettre au secrétaire fédéral accouru de faire connaître la position de la Fédération de l'Eclairage.

Celui-ci dit d'attendre la formation du nouveau gouvernement et réclama un vote de confiance où il n'obtint aucune voix. Par contre, la motion présentée par le Bureau régional obtint l'unanimité. La voici condensée : « Les travailleurs sursoient à la grève du 28 novembre, mandatent la Fédération du mouvement décidé le 22 et accordent un délai expirant le 14 décembre.

En cas de non-satisfaction, le personnel reprendra le mouvement décidé pour l'obtention des 5.000 francs mensuels (base du salaire national) ».

De plus, le Bureau régional adresse une lettre à la presse, attirant l'attention sur la gravité de la situation des travailleurs qui envisagent l'action directe.

Après Béthune, Clermont-Ferrand et, demain, ce sera d'autres Syndicats régionaux qui exprimeront leur mécontentement en décidant la grève générale illimitée, seul moyen de faire aboutir leurs justes revendications.

Dans l'Alimentation

Au dépôt « Casino » des Economats du Centre, à Clermont-Ferrand, curieuse conception de la démocratie syndicale.

L'assemblée générale des employés du dépôt « Casino », de Clermont-Ferrand, devait élire un secrétaire en remplacement de l'ancien démissionnaire et, soit dit en passant, inactif et incapable.

En effet, la situation des travailleurs de cet établissement est particulièrement misérable, le salaire moyen est de 28 francs l'heure, compte tenu de toutes les primes, rien jusqu'ici n'a été fait de sérieux pour améliorer la paie.

Un seul candidat, un jeune et dévoué, qui recueille l'unanimité des suffrages, sauf un sur près de deux cents travailleurs présents et ceci malgré les vitupérations de l'ex-secrétaire contre ce jeune syndicaliste en raison de ses opinions politiques.

Mais le secrétaire administratif de l'U.D. de l'Alimentation, de la tendance Jouhaux, s'il s'élève contre les communistes français à la conquête de toutes les responsabilités syndicales, n'est pas très chaud partisan de la candidature de ce jeune militant, car ce dernier, il ne l'a pas caché dans son intervention, est partisan d'un véritable syndicalisme de combat, d'un syndicalisme de lutte de classe qui défendra, sans compromission, les intérêts des travailleurs, évadé d'une bureaucratie freinant toutes les revendications ouvrières, évadé de l'obédience de partis politiques, de collaboration des classes, indépendant de tous les partis et du gouvernement.

C'est pourquoi, il intervint de tout son poids de secrétaire départemental pour soutenir la fausse affirmation, selon laquelle les responsables syndicaux doivent avoir vingt-cinq ans révolus et un an de présence dans la boîte. Or, tous les véritables syndicalistes savent que cette loi existe pour les délégués d'atelier élus de l'usine, mais qu'il n'y a aucune contingence en ce qui concerne les *responsables syndicaux.*

Délégué d'atelier et responsable syndical sont deux choses différentes. Le secrétaire départemental le savait certainement. Les travailleurs du dépôt « Casino » de Clermont-Ferrand sauront déjouer la manœuvre. A la prochaine assemblée générale, où ils devront pourvoir le poste de secrétaire resté inoccupé, ils sauront élire leur meilleur représentant. Car il est important que les travailleurs soient défendus et vite.

Trésor

La section de la Seine du Syndicat national des Personnels du Trésor a tenu son assemblée plénière mensuelle, mardi 3 décembre, à la Bourse du Travail.

Les camarades étaient venus nombreux, à la recherche d'une lueur d'espoir, devant la hausse du coût de la vie, devant la faillite des 25 %, etc.

Les responsables apportent les nouvelles. Les commis deviendront peut-être contrôleurs. Les dames-commis auront justice... un jour. Les chefs, type 28... la question est à l'étude. Le reclassement... ça patauge, on en reparlera en juillet.

Une discussion s'engage sur les moyens d'améliorer le standard de vie des travailleurs d'une façon plus rapide et plus efficace.

Un camarade, de la tendance Frachon, parle des Comités d'assainissement des prix, du contrôle par les organisations syndicales, de self-défense individuelle, etc. Toutes, choses théoriques et ayant démontré leur inefficacité depuis deux ans.

Mais l'intervention d'un jeune camarade, qui propose l'échelle mobile des salaires, réveille l'apathie et donne un intérêt aux débats.

Après un historique de l'échelle mobile dans les différents pays, notamment en Angleterre, en Belgique, en Pologne, il démontre qu'elle ne peut entraîner l'inflation et que, si les travailleurs ne doivent la réclamer qu'à bon escient, il est des époques où elle est seule à conserver aux travailleurs un niveau de vie honnête, évite les grèves, les manifestations au Champs-de-Mars et autres salades.

Malgré l'accord quasi unanime des camarades, le président demande que ceux-ci étudient sérieusement la question et propose de reporter la discussion et le vote de l'ordre du jour à la prochaine réunion, le premier mardi de janvier.

Enseignement

Démocratie syndicale

Aux arguments de la tendance syndicaliste révolutionnaire, qui trouvent de plus en plus d'écho chez les syndiqués, certains responsables ne peuvent opposer que les injures. Au C.S. du syndicat de l'enseignement de la Région parisienne, notre camarade Pennetier cita comme exemple l'article de Pruja, secrétaire de l'Union générale des Fédérations de fonctionnaires, article paru dans « Servir la France », oct. 46, n° 19, et dont voici un extrait :

« Qu'ils soient agents stipendiés par la réaction ou près de le devenir, les travailleurs auront vite fait de les démasquer. »

En conclusion de son intervention, notre camarade déposa la motion suivante qui fut votée par 15 voix contre 7 et 2 abstentions :

« Le Conseil syndical considère comme nuisible au mouvement syndical les polémiques injurieuses qui tendent à faire passer comme agents de la réaction les militants en désaccord avec l'orientation de la majorité confédérale. »

Imprimerie spéciale « Front Ouvrier »

Le Directeur-Gérant : PENNETIER.